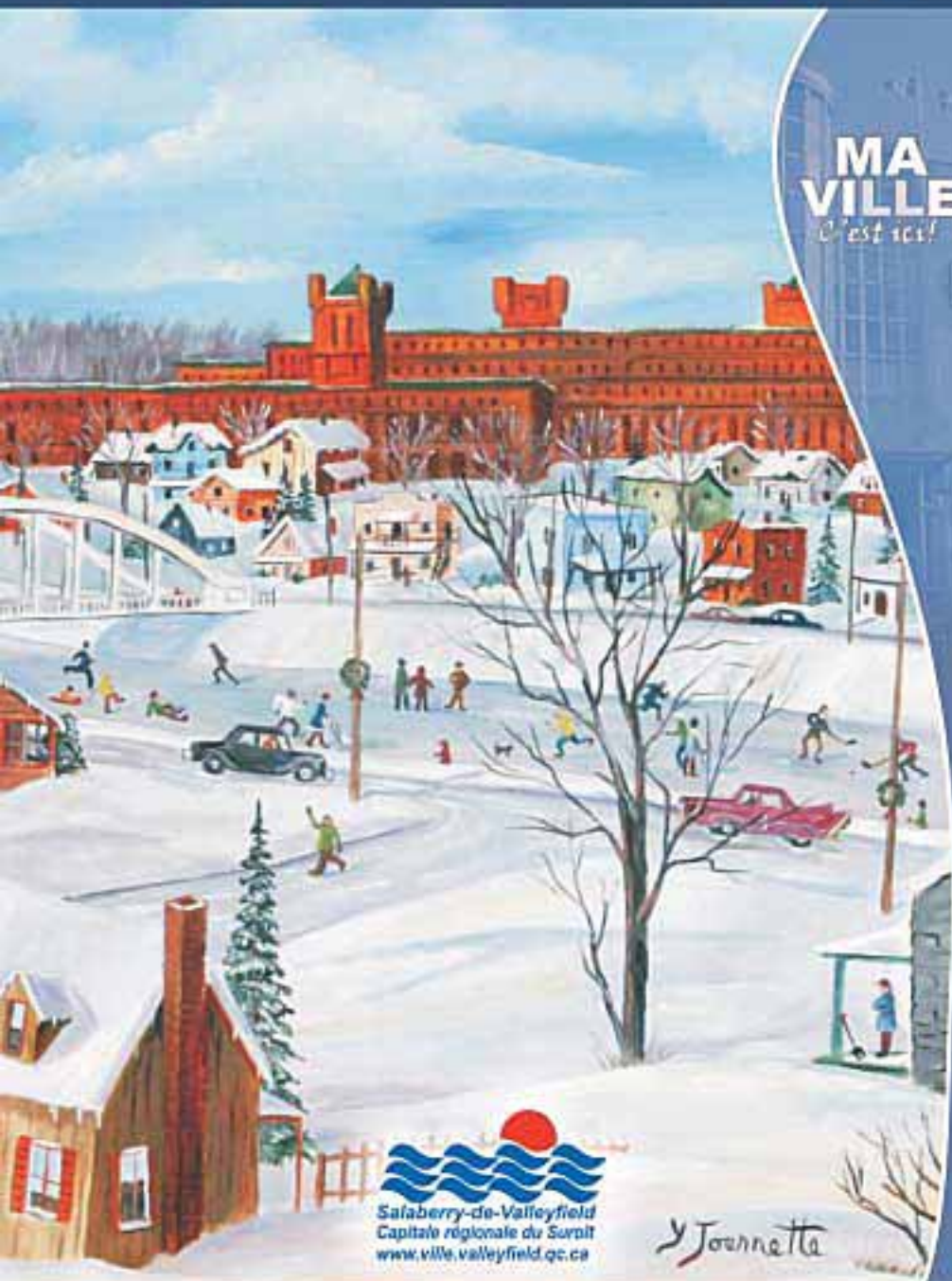


Bulletin municipal

Février 2004

**MA
VILLE**
C'est ici!



Safaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Surpît
www.ville.valleyfield.qc.ca

yJounetta

À propos de...

Une nouvelle année, un nouveau défi

Le renouvellement et la réparation de fuites de notre réseau d'aqueduc

Comme la plupart des villes au Québec, nous avons subi l'hiver dernier (2003) un nombre record de fuites dans notre réseau d'aqueduc. À l'heure actuelle, on évalue à plus de 40% la quantité d'eau potable que l'on perd dans le réseau; ce pourcentage étant similaire aux villes d'agglomération qui ont plus d'une centaine d'années d'existence, similaire à ce qu'on retrouve à la ville de Montréal.

Cette situation nous incite cette année à investir une grande partie des ressources humaines municipales et de leur savoir-faire afin d'élaborer un plan d'action :

- fournir un portrait d'ensemble des différentes problématiques reliées aux infrastructures de distribution de l'eau potable existantes sur le territoire de la nouvelle ville;
- établir les priorités d'intervention;
- concilier un plan d'intervention et d'investissement municipal, en tenant compte des apports financiers gouvernementaux, et ce, pour une période de 10 à 20 ans.

De cette façon, l'organisation municipale veut s'assurer d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour réduire de façon optimale voire maximale le volume d'eau distribué et/ou perdu par le réseau. Une fonction très importante du système de distribution d'eau est de garantir une pression d'eau suffisante, en tout temps et partout sur le territoire, pour que le Service de sécurité incendie combatte les feux avec des moyens adéquats respectant ainsi les exigences normées du Groupement technique des assureurs (GTA). À ce titre, la détection et la réparation préventive des fuites de notre réseau de distribution d'eau est certainement la mesure la plus efficace que nous ayons mise de l'avant au cours de la dernière année.



Le conseil municipal

1^{re} rangée (de gauche à droite)

Roland Lefebvre, Pierre-Paul Messier,

Denis Laporte, Médiène Lefebvre,

Roger Lévesque

2^e rangée

Denis Veutrin, Jean Gervais,

Claude Ross, Jean-Noël Tessier

Planification

**MA
VILLE**
C'est ici!

Les bénéfices de ses interventions se traduisent déjà par la réduction de production d'eau à l'usine de filtration et auront à moyen et long terme des répercussions intéressantes sur les budgets de réparation du réseau d'aqueduc et entraîneront nécessairement des économies sur la production et la distribution de l'eau potable.

Puisque les bris ou les fuites, lorsqu'elles apparaissent, fragilisent ou endommagent la chaussée, la détection préventive de fuites contribuera également



Sommaire

À propos de...	p. 2 à 4
Gestion de l'eau et de l'environnement	p. 5
Plan d'action et réparations de fuites du réseau d'aqueduc	p. 6 à 9
Déneigement	p. 10 à 13
Service de sécurité incendie	p. 14 à 16
Carte du citoyen	p. 17
Point de service	p. 18
P'tit rappel	p. 19

à diminuer la dégradation conséquente de notre réseau routier urbain et réduira de ce fait les coûts de réparation de nos rues.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield investit dans la construction de portions neuves de son réseau d'aqueduc afin d'alimenter en eau les résidences nouvellement construites. Elle a également investi ces dernières années dans la réfection d'artères complètes telles les rues Champlain, du Havre, Grande-Île, Jacques-Cartier, Larocque, Dufferin ainsi que dans le raccordement du réseau de distribution d'eau du secteur Saint-Timothée à l'usine principale de filtration. Elle investit actuellement dans la mise à jour des équipements de traitement de façon à répondre aux nouvelles normes de qualité fixées par le gouvernement du Québec; ces travaux se termineront d'ailleurs au début de l'année 2005. Des travaux similaires seront effectués sur les équipements de l'usine de filtration du secteur Grande-Île.

À propos de...

Planification (suite)

Il est maintenant temps pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield d'investir dans la réhabilitation de ses infrastructures souterraines existantes sur l'ensemble du territoire municipal. Les fortes précipitations de neige et le froid qui ont permis de garder un couvert de neige adéquat nous ont jusqu'à maintenant épargnés d'une hémorragie de fuites du réseau comme nous l'avons vécu au cours de la dernière année. Nous prévoyons toutefois pour cet hiver que le nombre de bris de conduites se maintiendra à un niveau élevé pour plusieurs raisons :

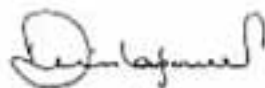
- l'âge avancé de plusieurs sections du réseau dans les 3 secteurs municipaux;
- la présence d'argile dans le sol de plusieurs secteurs du territoire occasionnant plus d'instabilité, plus d'effets corrosifs et agressifs pour les tuyaux d'acier des anciennes générations de conduites d'eau;
- la nature des matériaux plus sensibles composant les conduites.

Nous allons donc intervenir de façon importante sur l'ensemble de notre réseau de distribution d'eau d'une manière préventive afin de diagnostiquer et réparer les fuites avant qu'elles ne s'aggravent. Il est plus facile de réparer là où on mesure un affaiblissement plutôt que d'attendre l'apparition extérieure souvent dramatique des fuites; les coûts en seront d'autant diminués. Il faut donc réaliser que la qualité du système de production et de distribution d'eau a aussi un effet sur le prix que vous payez pour assurer votre résidence contre le feu.

L'eau qui se perd dans le sol à cause des fuites du réseau ne fournit, bien souvent et pour une longue période de temps, aucun indice de sa présence; elle cause des dommages qui surgissent de façon dramatique.

C'est un travail difficile que nous avons entrepris pour déceler les fuites dans leur stade primaire et ensuite mettre en place une procédure nous permettant de les réparer avant même qu'elles ne causent des dommages coûteux, à la longue, pour l'ensemble des citoyens.

Nous souhaitons donc votre compréhension et votre collaboration dans la mise en œuvre de ce plan d'action.



Denis Lapointe
Maire

Gestion de l'eau et de l'environnement

**MA
VILLE**
C'est ici!

Voici l'équipe municipale qui travaille à évaluer le portrait actuel du réseau d'aqueduc et à élaborer un plan d'action pour réparer les fuites et renouveler des portions du réseau d'aqueduc.

• Équipe de travail •

Coordonnateur de l'unité - Eau et environnement Alain Barceloux

Usines de filtration, d'épuration et stations de pompage

Coordonnateur-adjoint - Eau et environnement Luc Vinet

Opérateurs à l'usine de filtration (5)

Opérateurs à l'usine d'épuration (7) - privé

Réseaux d'aqueduc et d'égout

Contremaître - réseaux d'aqueduc et d'égout Gérald Hénaux

Employés cols bleus (6)

Réseaux d'aqueduc et d'égout

Contremaître - réseaux d'aqueduc et d'égout François Boucher

Employés cols bleus (6)

• Mission •

- Identifier les orientations stratégiques et technologiques pour assurer, aux meilleurs coûts possibles, la fiabilité des infrastructures de production et de distribution d'eau potable de qualité ainsi que celles relatives à la collecte, au pompage et au traitement des eaux usées.
- Procéder aux interventions nécessaires pour répondre aux normes en vigueur ou pour assurer aux citoyens un niveau de service adéquat.
- Gérer les matières résiduelles, les matières recyclables et les terrains contaminés.
- Identifier les orientations stratégiques relatives à l'environnement afin d'assurer la santé publique et la protection des cours d'eau.

Un plan d'action

Établir un plan d'action en vue de réaliser un plan directeur de la connaissance du réseau et un plan d'investissement sur 20 ans afin d'assurer le renouvellement et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable.

ECHÉANCIER	ACTION	COMMENT
Depuis 2003	Détection de fuites sur les 250 km de conduites et 1 085 bornes d'incendie	<ol style="list-style-type: none">1. Déterminer l'endroit de la fuite par un spécialiste2. Un détecteur à chaque extrémité de la conduite sur la borne d'incendie écoute - bruit = fuite3. Cibler sur un plan du réseau de la ville toutes les fuites détectées

Bilan 2003	250 km inspectés 60 fuites souterraines détectées et réparées
------------	--

Prévisions 2004	Poursuite des programmes : <ul style="list-style-type: none">- reprise de la détection de fuites sur 250 km et 1 085 bornes d'incendie- réparation de fuites majeures- réparation préventive	Investissement de 659 500 \$
-----------------	--	------------------------------

Les réparations de fuites du réseau d'aqueduc

**MA
VILLE**
C'est ici!

• Comment répare-t-on les fuites dans le réseau d'aqueduc •

QUI EST IMPLIQUÉ?

L'équipe de travail est composée de :

- 1 contremaître
- 1 opérateur de pelle
- 2 à 3 chauffeurs de camion
- 1 opérateur de chargeur
- 1 opérateur de dégeleuse (en hiver)
- 3 préposés au réseau
- 1 magasinier
- 2 préposés à la signalisation

COMMENT?

- Réception d'une requête par un citoyen, le service de police ou le personnel du Service de la gestion du territoire
- Transmission et évaluation par le contremaître
- Si le bris n'est pas majeur, fermeture graduelle et partielle des vannes qui arrête la circulation de l'eau dans les conduites
- Si le bris est majeur, évaluation de l'impact sur les industries, les écoles, les garderies, les commerces
- Si plusieurs bris à la fois, évaluation de la priorité par le contremaître
- Localisation du bris - Appel de l'entrepreneur spécialisé - marquage
- Appel de l'équipe du réseau et de l'équipe de la signalisation
- Installation de la signalisation indiquant la rue barrée
- Appel au service d'incendie pour les informer de la situation
- Signalisation sonore pour avertir les citoyens du secteur de la coupure du service d'eau potable

Les réparations de fuites du réseau d'aqueduc (suite)

COMMENT? (SUITE)

- Fermeture complète des vannes
- Excavation (2 à 4 heures)
- Constat de la situation et analyse de la nature des réparations
- Évaluation des matériaux à utiliser - matériaux en main ?
- Acheminement des matériaux sur les lieux
- Réparation de la fuite :
 - installation d'un manchon (15 minutes)
 - installation d'une longueur d'aqueduc (4 minutes/pied)
 - entrée de service (2 minutes/pied)
- Désinfection des pièces de remplacement avant la pose
- Remblayage partiel
- Ouverture partielle des vannes
- Ouverture d'une borne fontaine pour vidanger l'air
- Vérification de l'étanchéité de la réparation
- Remblayage complet (équipe municipale)
- Compactage de la cavité (entrepreneur privé)
- Établissement d'un périmètre de sécurité
- Démantèlement de la signalisation initiale (rue barrée)
- Rapport d'intervention, relevé des mesures et prise de photos si nécessaire

Les réparations de fuites du réseau d'aqueduc (suite)

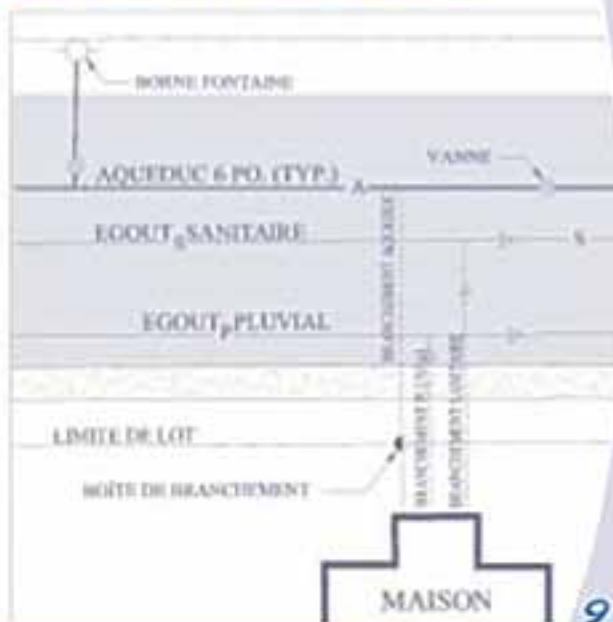
**MA
VILLE**
C'est ici!

- Puisqu'il peut y avoir une infiltration d'eau parasite d'origine souterraine qui pénètre dans une conduite par l'entremise de déficiences, 2 à 3 jours sont nécessaires pour :
 - prélèvement d'un échantillon d'eau et transmission au laboratoire pour analyse et réception des résultats;
 - si nécessaire, préparation et livraison d'un avis d'ébullition aux citoyens touchés;
 - suite à la procédure de purge et de désinfection, ouverture complète des vannes;
 - préparation et livraison de la levée de l'avis d'ébullition;
 - transmission des données concernant le bris d'aqueduc au personnel du service de la voirie et du service technique.

QU'ARRIVE-T-IL AVEC L'ASPHALTE SUITE À LA RÉPARATION D'UNE CONDUITE?

La réparation terminée, on remblaye le tout et on rapièce l'asphalte sauf durant la période hivernale. Au printemps suivant, on nivelle le sol et on procède ensuite à l'asphaltage.

Pour toute information supplémentaire relative au réseau d'aqueduc, vous pouvez communiquer avec le Service de la gestion du territoire • 370-4820.



Plan typique de branchements à une résidence. La zone ombragée indique l'emplacement de la rue.

Déneigement

• Déblaiement •

Dès que 5 cm de neige sont tombés, les employés municipaux et les entrepreneurs privés sont mobilisés et prêts à agir pour déblayer la neige et cela durant toute la précipitation.

Aussitôt que l'offensive est mise en branle, une niveleuse ou un chasse-neige sont en opération dans chaque secteur, et ce, en même temps. Si le besoin se fait sentir, une épandeuse est également mise en opération. Il est à noter que les stationnements sont déneigés dès qu'ils sont libres.

Soulignons que 4 à 5 heures sont nécessaires pour faire un tour complet de tout le territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Si les précipitations persèverent, les équipes poursuivent sans interruption, de façon à ce que le déblaiement soit terminé au plus tard 12 heures après la fin de la chute de neige. Lorsque les précipitations cessent, dès 23 h et la nuit qui suit, les équipes se remettent en route pour refaire le tour complet des secteurs incluant les rues, stationnements et trottoirs ciblés par le programme de déneigement.

Déneigement (suite)

**MA
VILLE**
C'est ici!



• Bornes d'incendie •

Le personnel municipal déblaie les bornes d'incendie des secteurs résidentiels selon un horaire précis. Pour des raisons de sécurité, vous avez l'obligation de ne pas les enneiger ou les obstruer de quelque façon que ce soit.

• Trottoirs •

Afin de réduire le tonnage de neige ramassée, le programme cible les trottoirs qui doivent être déneigés. Les employés municipaux opèrent les chenillettes de trottoirs (Bombardier) au centre-ville tandis que les entrepreneurs, à un coût fixe, s'occupent des autres secteurs.



• Épandage de fondants et d'abrasifs •

L'épandage est réalisé par le personnel aux endroits stratégiques telles les artères commerciales du centre-ville, les rues principales, les courbes, pentes et intersections.

Déneigement (suite)

• Chargement de la neige •

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est divisée en 4 secteurs en ce qui a trait au chargement de la neige : la zone A (ouest du chemin Larocque), la zone B (quartier nord, Bellerive, Saint-Eugène, Bassin), la zone C (Grand-île, Saint-Timothée) et la zone D (centre-ville). La neige est déblayée sur 300 km et chargée sur 70 km de rues, selon le programme établi. Un souffleur projette la neige dans un camion à benne qui la transporte à l'un des deux dépôts à neige autorisés, sur la rue Fabre ou le chemin Larocque.

• Disposition de la neige •

En vertu des règlements municipaux, il est défendu de pousser ou de souffler la neige en provenance des entrées, des allées et des stationnements sur la voie publique, les trottoirs et les espaces verts municipaux. Il est défendu d'utiliser les terre-pleins municipaux et les sacs pour disposer de la neige. Il est interdit de déplacer sa neige de l'autre côté

de la rue. La neige doit être poussée ou soufflée sur le terrain de la propriété ou chargée et transportée vers un site autorisé. Pour les amas de neige causés par le déblaiement des rues et des trottoirs, il est permis de pousser la neige sur les côtés sans entraver le passage et la visibilité. Enfin, il est interdit de déverser la neige dans les cours d'eau.

• Dépôt à neige •

Afin de disposer du surplus de neige accumulée, la Ville met à votre disposition un dépôt à neige, conforme aux normes environnementales provinciales, situé sur le chemin Larocque. Pour accéder à ce site, vous devez préalablement vous procurer un permis coûtant 100 \$ par camion (taxes en sus), disponible au Service de la gestion du territoire situé au 100, Jetée Victoria.



Déneigement (suite)

**MA
VILLE**
C'est ici!

À NOTER

- Le déversement de la neige dans les cours d'eau est interdit
- Un règlement stipule qu'aucune personne ne doit déverser de la neige et autres substances dans la rue ou sur une place publique sous peine d'une amende pouvant aller de 20 \$ à 2 000 \$ pour une personne physique et de 50 \$ à 4 000 \$ pour une personne morale (compagnie) plus des frais de greffe
- Une équipe de patrouilleurs sillonne les rues de la ville afin d'assurer le respect du présent règlement municipal. Ces patrouilleurs ont le pouvoir d'émettre des billets de contravention
- Si vous engagez un entrepreneur privé pour faire déblayer votre entrée, vous serez autant responsable de l'amoncellement de neige dans la rue que l'entrepreneur. Vérifiez auprès de votre entrepreneur à quel endroit ce dernier déversera votre neige. Assurez-vous également que l'entrepreneur en déneigement possède l'équipement nécessaire pour le chargement de la neige ou le soufflage
- N'oubliez pas que l'embauche d'une personne pour déblayer votre entrée ne vous dégage pas de vos responsabilités civiques. Une personne, propriétaire ou gestionnaire d'un immeuble à logements, qui tolère ou permet qu'une personne dépose de la neige sur la place publique, est passible d'amende. La Ville peut procéder au nettoyage et à l'enlèvement du dépôt de neige, aux frais du propriétaire de l'immeuble où provient la neige, si cette personne néglige ou refuse de procéder à l'enlèvement du dépôt de neige illicite dans le délai imparti



Seriez-vous prêt en cas d'incendie à la maison?

L'élaboration d'un plan d'évacuation en cas d'incendie est une étape importante qui pourrait sauver votre vie et celle des autres.

• Comment élaborer un plan d'évacuation •

Étape 1

- Dessinez en famille un plan d'étage avec toutes les sorties possibles de chaque pièce.

Étape 2

- Établissez les parcours d'évacuation possibles.
- Déterminez quel sera le parcours à emprunter pour sortir le plus rapidement possible.

Étape 3

- Déterminez un lieu de rencontre sécuritaire à l'extérieur de la maison.
- Certaines personnes auront peut-être des chemins d'évacuation différents à emprunter pour se rendre à l'extérieur.

Étape 4

- Définissez les rôles et faites un exercice d'évacuation en famille :
 - Une personne devrait être chargée d'appeler le Service de sécurité incendie (911) ex. : de chez un voisin;
 - Une personne devrait aller à la rencontre des pompiers dès leur arrivée.

Étape 5

- Prévoyez l'aide à fournir aux personnes qui en requièrent (enfants, personnes âgées ou à mobilité restreinte).

Étape 6

- Ne retournez jamais à l'intérieur, votre vie en dépend.
- Les pompiers sont formés et équipés pour les opérations de sauvetage.

La prévention

• Renseignements supplémentaires •

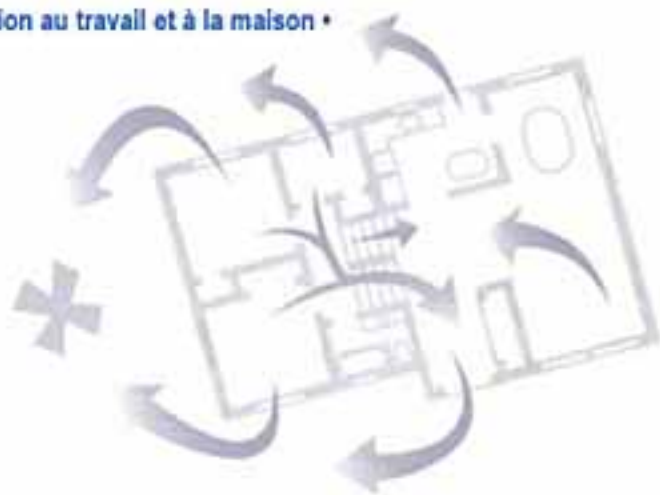
- Avant d'ouvrir une porte, touchez-y. Si elle est chaude et/ou si la fumée s'infiltré sous la porte, n'ouvrez pas, empruntez une autre sortie.
- Un avertisseur de fumée bien installé et entretenu est une source d'avertissement afin de permettre une évacuation sécuritaire.
- Si vous habitez dans un immeuble à logements, élaborer un plan d'évacuation en tenant compte des procédures à cet égard fournies par la gestion de l'immeuble.

Pour plus de renseignements sur la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de sécurité incendie • 370-4750.

**MA
VILLE**
C'est ici!

Le Service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield est composé de citoyens qui ont à coeur la Ville qu'ils représentent ainsi que la protection des citoyens. Si vous désirez vous joindre au Service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield, veuillez envoyer votre curriculum vitae au Service des ressources humaines • 370-4805.

• Plan d'évacuation au travail et à la maison •




La prévention (suite)

**MA
VILLE**
C'est ici!

SAVIEZ-VOUS QUE...



- L'avertisseur de fumée est obligatoire à chaque étage...même au sous-sol
- L'avertisseur de fumée doit être installé préférablement au plafond et il faut éviter de l'installer à moins de 4 à 6 pouces d'un mur
- Une vérification de l'avertisseur de fumée doit être effectuée à chaque mois, en appuyant sur le bouton d'essai
- La pile doit être remplacée 1 ou 2 fois par année selon le genre de pile (alcaline ou régulière) ou aux changements d'heure saisonniers



Des programmes de prévention sont mis en application dans différentes écoles et garderies du territoire. Nous voyons ici les pompiers de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenant une couverture qui simule la fumée et invitant les enfants à ramper en dessous pour éviter les inhalations possibles.

Les avantages de la carte du citoyen

**MA
VILLE**
C'est ici!

• La carte du citoyen •

La carte du citoyen est une pièce d'identité permettant à son détenteur, résident d'un des 3 secteurs de Salaberry-de-Valleyfield, d'obtenir certaines réductions, notamment dans les situations suivantes :

- Inscription aux activités offertes par les organismes jeunesse reconnus par le Service récréatif et communautaire
- Patinage libre à l'intérieur
- Baignade libre à l'intérieur
- Les P'tits dimanches



La carte est valide pour 2 ans et est émise au coût de 2 \$. Il en coûtera également 2 \$ pour la remplacer si vous avez eu la malchance de la perdre.

Accès gratuit aux bibliothèques Armand-Frappier et de Saint-Timothée

• Où et quand se la procurer •

Bibliothèque Armand-Frappier
Secteur Salaberry-de-Valleyfield
80, rue Saint-Thomas
Téléphone • 370-4860

Horaire

Lundi au vendredi : 8 h à 20 h
Samedi et dimanche : 10 h à 16 h

Preuves exigées

Une pièce d'identité (carte d'assurance maladie) et une preuve de résidence* (permis de conduite, compte de taxes).

*À défaut de détenir l'une ou l'autre des 2 preuves de résidence mentionnées ci-haut, un compte de téléphone ou d'électricité du mois courant peut être accepté.

Enfant (16 ans et moins)

En plus de ces preuves, le parent doit accompagner l'enfant et doit présenter un bulletin récent ou une carte d'étudiant.

Point de service
Secteur Saint-Timothée
4949, boul. Hébert
Téléphone • 371-4001

Horaire

Lundi, mardi et jeudi : 13 h à 16 h
Mercredi : 13 h à 19 h

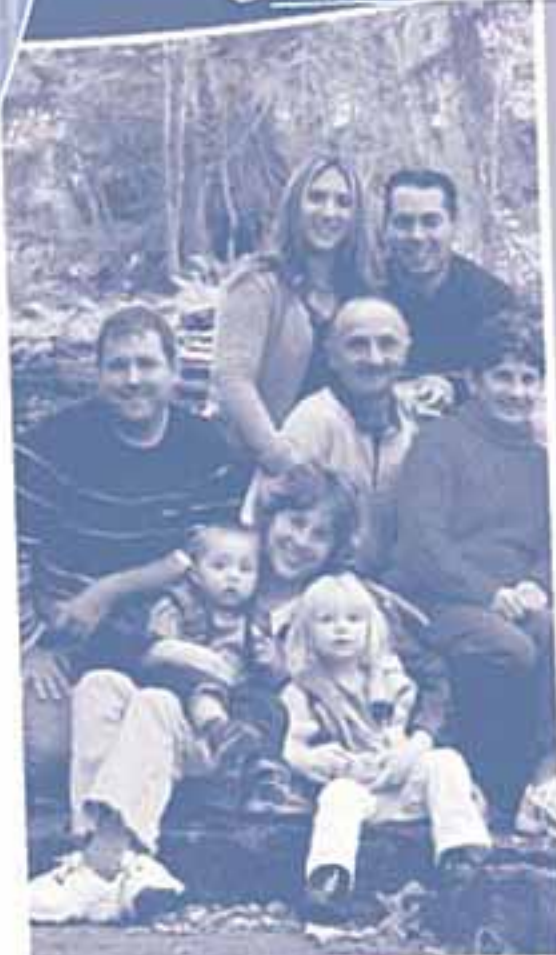
La photo
est prise sur place

Point de service

Secteur Saint-Timothée

**MA
VILLE**
C'est ici!

POINT DE *Service*



Un accès
pratique
près de
chez nous!

Services offerts :

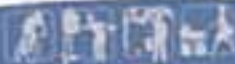
- personne-ressource sur place*
- documentation
- passeport-plage
- licence de bicyclette
- carte du citoyen
- bac de récupération

* Le paiement des taxes, des contributions et l'obtention des permis de construction sont disponibles auprès d'autres bureaux municipaux.

Point de service
4949, boul. Hébert
dans les locaux du
Centre sportif Saint-Timothée
Tél.: 450.371.4001
www.ville.saintejeanfield.qc.ca

Heures d'ouverture :

Lundi : 12h à 18h
Mardi : 12h à 18h
Mercredi : 12h à 17h
Jeudi : 12h à 18h



**MA
VILLE**
C'est ici!

Un p'tit rappel

À l'aube du printemps...

**MA
VILLE**
C'est ici!

• Abris d'autos temporaires •

L'installation des abris d'autos temporaires est permise :

Secteur Grande-Île : jusqu'au 15 avril

Secteur Saint-Timothée : jusqu'au 1^{er} mai

Secteur Salaberry-de-Valleyfield : jusqu'au 15 mai

• Stationnement de nuit •

Le stationnement de nuit est interdit jusqu'au 1^{er} avril pour les 3 secteurs de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

• Bacs de recyclage •

Les bacs de recyclage sont disponibles aux 2 endroits suivants :

• Service de la gestion du territoire (travaux publics)

100, Jetée Victoria • 370-4820

• Point de service, secteur Saint-Timothée

4949, boul. Hébert • 371-4001



• Congé Pascal •

En raison du congé de Pâques, tous les bureaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, incluant le Point de service, secteur Saint-Timothée, seront fermés le vendredi 9 avril et le lundi 12 avril. Ce congé n'affecte pas les opérations d'urgence du Service de sécurité incendie et du Service de la gestion du territoire.

• Horaire des bibliothèques •

Bibliothèque Armand-Frappier

9 avril : ouvert de 10 h à 20 h

10, 11 et 12 avril : FERME

Bibliothèque de Saint-Timothée

9 avril : ouvert de 12 h à 20 h

10, 11 et 12 avril : FERME

Cartouche

Coordination : Danielle Prieur

Rédaction : Ginette Hébert

Recherche : Ginette Hébert

Graphisme : EurêkaArt

Impression : Copie Expert

Distribution : Journal Le Soleil

Tirage : 19 500 copies

Le bulletin municipal est également disponible en mode consultation sur notre site Internet sous la rubrique Bulletin municipal et programmation des activités de la page d'accueil à l'adresse suivante : www.ville.valleyfield.qc.ca

Profitez de votre visite sur le site pour nous transmettre vos commentaires et suggestions ou encore en composant le 370-4770 poste 4856.

À conserver

Information générale	370-4300
Appels d'offres et approvisionnements. . .	370-4824
Bibliothèque Armand-Frappier.	370-4860
Bibliothèque de Saint-Timothée.	371-6854
Cabinet du maire.	370-4819
Collecte des ordures ménagères, recyclage, animaux nuisibles, errants ou morts.	370-4820
Communications.	370-4875
Contentieux.	370-4304
Cour municipale.	370-4810
Direction générale.	370-4800
Eau et environnement.	370-4844
Gestion du territoire (travaux publics).	370-4820
Numéro d'urgence en dehors de l'horaire régulier . .	373-3558
Greffe.	370-4304
Ingénierie.	370-4844
Paiement des fournisseurs.	370-4323
Perception des taxes.	370-4330
Point de service (secteur Saint-Timothée). . . .	371-4001
Ressources humaines.	370-4805
Sécurité incendie.	370-4750
Service récréatif et communautaire.	370-4390
Taxation (évaluation).	370-4333
Urbanisme et permis.	370-4310
(construction, rénovation, piscine et atri d'auto)	
Sûreté du Québec (police).	370-4350
Urgence et ambulance	911